

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

DÉLIBÉRATION N°CAC_220325-05

Séance du 25 mars 2022

POINT 6 – Demande de subvention « Coopération internationale » de 456 € au profit de l'IUT de Nantes pour participer au financement d'un déplacement auprès de l'Iran University of Science and Technology (Téhéran, Iran) en vue de la mise en place d'un partenariat d'enseignement et recherche prévu du 2 au 4 juin 2022.

LE CONSEIL ACADEMIQUE

- VU le code de l'éducation ;
- VU les statuts de Nantes Université ;
- VU l'avis n°CPCAC_220323-02 de la commission permanente du conseil académique du 23 mars 2022 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 71

Nombre de votants : 66

Par :

Voix pour : 0

Voix contre : 66

Abstentions : 0

Article n°1: Rejet



Le conseil académique rejette, à l'unanimité, conformément à l'avis susvisé, la demande de subvention « Coopération internationale » de 456 € au profit de l'IUT de Nantes pour participer au financement d'un déplacement auprès de l'Iran University of Science and Technology (Téhéran, Iran) en vue de la mise en place d'un partenariat d'enseignement et recherche prévu du 2 au 4 juin 2022.

Article n°2: Publication et exécution

La directrice générale des services est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.

À Nantes, le 25 mars 2022,

La Présidente de Nantes Université,


Carole BERNAULT.


Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes le Chancelier des universités, le : **25 MARS 2022**

Publié le : **25 MARS 2022**